

LA VIGIE

Journal de démocratie sociale

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

INSERTIONS

Une à six lignes. 3 fr. 00
Réclames 0 fr. 50
Faits divers 1 fr. 00

Joli spectacle

Ce pays est menacé de tous côtés, le navire fait eau de toute part, et, au lieu de voir toutes les bonnes volontés s'unir en face du danger commun, nous assistons, écourés, au *spectacle narrant* que nous offre le "Réveil".

Cette misérable feuille, qui, avant tout *voulait vivre*, continue à semer l'agitation, la discorde et la division, à vomir son venin pestilental sur tous ceux qui, dédaignant avec raison sa politique de bas étage, s'efforcent de faire consciencieusement leur devoir.

Du moins, autrefois, elle ne s'en prenait guère qu'à son plus redoutable et invincible adversaire, Monsieur Louis Légasse; mais, comme ce dernier a la dent dure, la riposte facile et qu'il ne craint pas, à l'occasion, de promener la torche révélatrice, jusqu'à dans les recoins les plus cachés du Sépulcre Blanchi pour en dévoiler les turpitudes, le Réveil, cela se conçoit, préfère laisser en paix notre Délégué, contre lequel il ne peut rien, pour s'en prendre aux fonctionnaires qui ne lui reviennent pas, parce qu'il sait que ceux-ci ne peuvent, sans se déshonorer ou, tout au moins, sans perdre un peu de leur prestige, s'abaisser à relever ces insinuations malveillantes et ses dénonciations gratuites.

Et cela dure depuis quelque temps déjà: Hier, c'était M. Fœillet, chef des bureaux de l'Administrateur, qu'il se plaisait à traîner dans la boue...

Monsieur Chatellier, procureur de la République et chef du service Judiciaire, n'était pas épargné davantage...

Monsieur Bousquet, chef du service Administratif, Commissaire de la Marine, à qui la colonie est redevable de la parfaite

administration de ce service, subissait le même sort.

Monsieur Besnier, lieutenant de port et chef de ce service, était traité de vendu.

Mgr Légasse, le Supérieur ecclésiastique a été abreuvi d'injures par cette feuille calomniatrice...

Et *aujourd'hui* . . . la campagne continue.

Tous les fonctionnaires, paraît-il, doivent y passer; mais, en attendant, c'est le tour du chef du service médical, du chef du service des Douanes et du chef de la société musicale.

Leurs Crimes?... Ils existent dans le cerveau malade d'un Mazier; mais le "Réveil" socialiste veut la tête de tous les chefs!!! Il est vrai qu'il n'en obtient aucune et qu'il est en train de perdre... la sienne!

Tout le monde connaît, à St-Pierre, le sympathique chef de la société musicale.

Cette société, s'estimant offensée par une phrase parue dans le "Réveil", oblige son chef à insérer la note rectificative publiée dans le dernier numéro de la "Vigie": Aussitôt le "Réveil" l'attaque lui-même, personnellement, en lui reprochant ce qu'il appelle *son ingratitudo* et aussi... et surtout sans doute *la lecture de la Vigie*.

Que peuvent bien faire au public les cancans et les âneries d'un Mazier?... Qu'avons-nous besoin de savoir que Monsieur Déminiac l'a *gifflé*, sans se ganter, et que Mazier tient aujourd'hui à se venger d'un pareil affront?... Non! mais c'est là le passe temps du "Réveil" et il trouve encore une demi-douzaine d'imbéciles pour l'applaudir...

Monsieur le docteur Dupuy-Fromy, Chef du service médical, un gentleman dans toute l'acceptation du mot, n'est pas moins coupable, d'après Mazier.

Pensez donc!... Le "Réveil" ne cesse de prêcher la division et la discorde, et ce

brave docteur a été assez habile pour *réconcilier* deux membres du Cercle dont il est le Président! De quoi vous mêlez-vous donc, cher docteur?... Prenez garde, car le « Réveil » pourrait bien vous « dire des choses désagréables »....

Quant au Chef du service des douanes, il n'a rien de commun, paraît-il, avec ses prédécesseurs: le Major Filippi et Ferry, de néfaste mémoire. C'est son premier tort, et pas le moindre, vous pouvez le croire.

En second lieu, il est *homme*, et c'est le propre de l'homme de pouvoir se tromper: Errare humanum est! dit parfois le *latri-niste* Réveil.

Or ce qui peut arriver, un jour ou l'autre à tout le monde est, paraît-il, arrivé à M. Larquère.

Et voilà qu'à propos d'un ordre de reçutes, perdu de vue et lancé par lui *tardivement* contre un armateur de St-Pierre, qui a cru devoir en refuser le paiement en invoquant la prescription, le "Réveil" s'indigne, crie au scandale, à la concussion et s'acharne surun *cadavre* qui se porte mieux que jamais, après une semblable *forfaiture* !...

Pendant ce temps Monsieur Larquère, dont le passé administratif est irréprochable, sourit de pitié, hausse les épaules et dédaigne de pareilles attaques et des procédés aussi ignobles.

Il fait mieux, il a un beau geste: En présence du refus de paiement de la part de l'armateur en question, il n'hésite pas à prendre toute la responsabilité.

La note à payer est de 5 à 600 francs: cette somme représente un mois de son traitement et Monsieur Larquère n'est pas riche; mais il paie et n'en mourra pas pour cela: le Trésor ne perdra rien et l'armateur libéré pourra dormir tranquille!...

C'est donc en vain que le Réveil et ses



Les débâcles des sales besognes ont fait du tapage et du chantage autour de cette affaire. Cette fois encore, ils en seront pour leurs frais et n'auront absolument à d'autre résultat qu'à encourir davantage le mépris de l'opinion publique qui, écœurée du *triste spectacle* qu'ils lui offrent trop souvent, a flétrit, depuis longtemps, leur conduite.

Il s'agit six!... la demi-douzaine!

Ils sont *six* qui, tous les soirs, à 8 heures franchissent à la queue leu-leu la grande porte du Sépulcre Blanchi, impatiemment attendus par leur illustre maître "Popol" toujours avide des potins du jour et de la nuit!

Attention! les voici :

En tête, ouvrant la marche, l'Homme aux grandes oreilles et aux énormes pieds, *casserole* émérite! assiste *pieusement* à la messe et aux instructions tous les dimanches, mais n'a pas *volé* le Saint-Esprit. Se prête volontiers, étant ligoté et couché sur le dos, aux *tours de... force* d'un camarade bien... *denté*...

En second lieu, *un cent kilo*: s'entend très bien à *tenir* les livres de comptes et surtout à... casseroler le Directeur de douanes *« sans pitié pour les canards boiteux... »*

En troisième lieu, un *pauvre d'esprit*: jadis très fervent, voudrait bien briser la chaîne qui le retient captif, mais trop engagé, dit-on, pour pouvoir recouvrir son indépendance — à plaindre, par conséquent...

En quatrième lieu — un *beau jeune homme* — beaucoup de qualités dont les principales: noceur, bambocheur, etc.; — a, à son actif, de nombreuses équipées nocturnes. Son titre de *« fils à papa »* lui a été, maintes fois, d'un grand secours — Peu favorisé de la fortune, il fait comme s'il l'était...

En cinquième lieu, clopin-clopant, fermant la marche, un *pauvre diable* — passe son temps à parcourir les cafés pour voir ce qui s'y passe — cherchant toujours, sans jamais le trouver, *celui* qui lui a, si à propos, volé ou brûlé — son livre de comptes...

Enfin en sixième lieu, une *« citerne à alcool* — mettrait volontiers dans sa poche tout le *« Trésor »* de cette quincaillerie...

Il s'agit six!... la demi-douzaine... mais le maître en prendait volontiers d'autres...

Avis aux amateurs du *Casserolage*!!!...

La Question de la Morue

Nous avons déjà eu l'occasion d'attirer l'attention de nos lecteurs sur la campagne entreprise, récemment, par M. Gérault Richard, député de la Guadeloupe, en vue d'obtenir le dégrèvement total des mornes étrangères et d'en faciliter ainsi l'exportation aux Antilles.

Parallèle-campagne est faite, en ce moment à la Martinique, ainsi que le témoignent une pétition au Ministre des colonies et les deux lettres ci-dessous adressées aux maires des communes et au Conseil général qui ne manqueront pas de s'intéresser à cette question, en l'appuyant de tout leur pouvoir:

Fort-de-France le 16 juillet 1907.

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint le texte d'une pétition que nous confions à votre vigilance d'administrateur et que nous recommandons à votre dévouement civique.

Il serait utile de faire publier cette pétition à son de caisse, dans votre commune afin que le plus grand nombre possible d'habitants, mis au courant des mesures à prendre, puissent nous donner leur concours et signer ce document, *appelé à être soumis par notre Chambre de Commerce*, à la sanction des pouvoirs publics et du Conseil Général.

La situation de notre population ouvrière-rurale est très pénible en ce moment et la mesure de dégrèvement, sollicitée en faveur d'une denrée d'alimentation de première nécessité, ne pourrait que lui profiter très avantageusement.

Un comité est formé à Fort-de-France, sous le patronage des négociants de cette place, et ce comité dont nous faisons partie, a accepté de solliciter le concours de tous pour mener à bonne fin cette œuvre utile et nécessaire.

C'est pour ce motif, Monsieur le Maire, que nous prenons la liberté de venir très loyalement demander votre concours généreux et autorisé.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre entier dévouement.

Signé:

Le Président, Le Secrétaire,
D. de la Puffinière. A. Richaud.

Les Membres,

E. Maugé, R. Paulin, G. Ernoult, P. Duvallon, P. Monnerville, H. Dormoy, J. Mauconduit.

Clavier-Moïse, G. Hubert, J. Blaise, L. Lamy, V. Robar, D. Saint-Zéby, Th. Botte, présidents des Sociétés de secours mutuels de Fort-de-France.

Fort-de-France le 16 juillet 1907,

Monsieur le Président
et Messieurs les Membres du Conseil
Général.

Messieurs,

S'il est une situation digne d'éveiller l'attention des pouvoirs publics, c'est bien celle qui, faite à une population laborieuse et pauvre, diminue ses ressources alimentaires et rend plus pénible son existence matérielle. Pour parer à une telle éventualité il est toujours bon de prendre des mesures susceptibles de défendre le travailleur contre la misère physiologique conséquence ordinaire de l'insuffisance d'alimentation, détermine l'affaiblissement de la race elle-même.

Dans nos campagnes, depuis quelque temps, le travailleur agricole souffre d'un état de choses de cette sorte, l'alimentation carnée ou azotée lui faisant défaut.

Jusqu'ici la plupart de nos cultivateurs, aux fruits de la terre et aux légumes, ajoutaient une conserve de poissons: la morue qui nous venait des pêcheries françaises et anglaises. Depuis l'application du tarif douanier l'importation de la morue étrangère a cessé ici, mais jusqu'à ces dernières années, la morue française alimentait suffisamment notre marché. Malheureusement, depuis 1902-1903, la situation s'est complètement modifiée à la Martinique. Soit que les maisons françaises aient voulu réduire leur production, soit que l'abandon des droits de la France sur le French-Shore aient ralenti en fait la pêche de la morue, la colonie est en ce moment, insuffisamment approvisionnée et la morue, même de mauvaise qualité, se vend à des prix inabordables pour le travailleur des champs, réduit aujourd'hui à vivre seulement de légumes.

A la Guadeloupe, la situation est, paraît-il, la même et nous savons que M. Gérault Richard, l'honorable représentant de la colonie-sœur, a soumis cette question à Monsieur le Ministre des Colonies, sollicitant le dégrèvement total des droits qui frappent, à l'entrée, la morue étrangère.

Une mesure identique devrait être prise pour la Martinique et ces exemptions au tarif douanier ne peuvent être que fort rationnelles, quand elles ne font pas tort au commerce français et quand elles sont appelées à faciliter l'existence matérielle d'une population française.

Nous vous serions donc reconnaissants, Messieurs, d'accepter d'émettre un vœu dans ce sens, vœu que l'administration locale ne refuserait pas d'appuyer près du Département.

Nous savons que dans un pays démocratique, des doléances présentées par le peuple lui-même et transmises au pouvoir central par les autorités élues et constituées, sont d'ordinaire plus facilement écoutées.

C'est pourquoi nous avons cru agir sage-
ment et dans le but de donner plus de force
à la mesure que nous vous prions de pren-
dre, en vous adressant cette pétition que
nous signons au nom de la Martinique
laborieuse tout entière.

Veuillez agréer, Monsieur le Président
et Messieurs les Conseillers Généraux,
l'assurance de notre entier dévouement.

(Signé comme dessus).

*Copie de la pétition qui se signe
actuellement à la Martinique et qui
va être adressée à Monsieur le Minis-
tre des Colonies.*

Monsieur le Ministre,

Nous avons appris que le Gouvernement
n'a donné aucune suite à la délibération
du conseil général, en date du quatre Octo-
bre mil neuf cent six, par laquelle nos
représentants ont demandé, pour nous,
une réduction des droits de douane sur la
morue.

Le rejet de la mesure sollicitée équivaut,
pour la population ouvrière, à une condam-
nation à la misère et à la famine.

Le travailleur agricole, en particulier ne
se nourrit que de racines du pays et de
MORUE, son salaire ne lui permettant
pas de se procurer aucune autre matière
azotée que cette dernière. Il ne gagne, en
effet, qu'un franc par jour, ne trouve pas
du travail durant toute la semaine, et a
généralement de nombreux enfants. Com-
ment pourrait-il, avec ce maigre salaire
quotidien, subvenir à l'entretien de sa
famille si le prix de la morue se maintient
aux soixante dix centimes la livre?

Nous répétons, c'est la misère générale,
la famine, et le cortège de maux qui les
accompagne d'ordinaire.

Aussi, ne pouvant nous résoudre à une
perspective aussi cruelle, nous venons,
Monsieur le Ministre, vous conjurer de
prendre en considération le sort des mal-
heureux habitants de la Martinique; *en
faisant prendre un décret pour exempter
la morue de tous droits d'entrée.* Cette
exemption est la seule mesure qui soit
efficace, à l'heure actuelle; et nous l'atten-
dons comme un acte de salut public.

Dans la conviction, Monsieur le Ministre,
que le Gouvernement de la République
n'abandonnera pas les enfants dévoués de
la France que nous sommes, nous vous
prions d'agréer l'expression de nos senti-
ments de respect et de dévouement.

S'il était donné satisfaction à cette de-
mande, les "Petits pêcheurs" dont pres-
que toutes les morues sont expédiées aux
Antilles, pourraient désarmer leurs em-
barcations et aller vivre aux Antilles en

compagnie des Lagrosillière et des Del-
mout. Ceux-ci, pourtant se disaient leurs
amis, mais, tout simplement pour tâcher
de détacher quelques pierres du bloc élec-
toral de notre délégué qui devait ruiner
les pêcheurs, affamer notre population!!!

Quelques pêcheurs imprévoyants et cer-
tains armateurs impuissants et jaloux vi-
vant dans les ténèbres et n'y voyant pas
clair naturellement, emboîterent le pas de
ceux qui avaient des intérêts *absolument
opposés aux nôtres, à ceux de la colonie.*

Que n'a-t-on reproché à Monsieur Louis
Légasse, lorsqu'il a créé la société la Morue
Française?

Ce n'étaient pas les nègres des Antilles,
*ces prolétaires, frères de nos petits pê-
cheurs* qui allaient jamais occasionner
l'abaissement des cours et l'avilissement
des prix des morues à St-Pierre, d'après
certains socialistes de mauvais aloi.

Non, c'était Louis Légasse qui allait
mener une campagne de baisse, grâce à
son "Trust".

Or vous avez vu Louis Légasse à l'œuvre.
Et si les cours des morues ont pu être
maintenus, à un prix raisonnable, dans la
colonie, c'est grâce à lui! Qu'on ose sou-
tenir le contraire!

Mais Monsieur Légasse ne répond pas
de l'avenir et il demande aux petits pêcheurs
comme aux armateurs pêcheurs de s'orga-
niser, s'ils ne veulent pas pâtir de tout ce
qui se trame autour de nous.

Nos lecteurs savent que, sur l'interven-
tion de notre délégué, Monsieur Milliès-
Lacroix, ministre des colonies s'est engagé
à ne pas donner suite à la mesure réclamée
par les Antilles dont l'exemple serait bien-
tôt suivi par les autres colonies Françaises.

Nous pouvons, du reste, fournir régulier-
ièrement à un *prix déterminé à l'avance*
toutes les morues que peuvent consommer
les Antilles pendant une année: *prix
uniforme* et bien au-dessous de celui,
mentionné dans leur pétition qui, au fond,
n'est qu'un *bluff* destiné à jeter de la pou-
dre aux yeux des électeurs nègres; tout
comme la "Baleine et les trappes à morue"
ont servi de tremplin électoral aux "Anti-
Baleinards" et aux "Anti-Trappistes,
dans ce pays ci.

Mais toutes ces histoires ne peuvent pas
toujours durer! Ce n'est pas avec cette politi-
que stérile qu'un pays peut vivre et pros-
pérer.

Quant à nos adversaires, vont-ils être en-
core de l'avis des Lagrosillière et demander
avec eux la *franchise* des morues an-
glaises et la *ruine de la pêche côtière*?
Pourquoi n'ont-ils pas déjà, l'hiver dernier,
joint leurs réclamations aux nôtres et de-
mandé avec nous le *statu quo*?

Socialistes, Radicaux-socialistes, Radi-
caux, Républicains, Réactionnaires et Clé-
ricaux de toute nuance savent un peu par-
tout se mettre d'accord quand il s'agit de

défendre les intérêts vitaux de leur pays.

Mais il n'en est pas de même à St-Pierre
où nous prêtons le flanc à nos adversaires
du dehors, Français ou Etrangers, à qui
nous nous livrons bêtement, pieds et
poings liés. Certaines gens se contentent de
faire ici du *casserolage* et de vivre miséra-
blement de potins et de cancans.

Pendant ce temps, des pétitions contraires
à nos intérêts circulent aux Antilles où
toute la population et Lagrosillière, le *di-
gne représentant* de nos adversaires dé-
clarent que nous payons la morue *trop cher
ici* et que nous la vendons de même là-bas.
Et tous réclament la franchise de la *morue
Anglaise*, alors que les Anglais et les
Américains vietent des droits prohibitifs
sur nos morues tant à Terre-Neuve qu'aux
Etats Unis.

Voilà ce que font nos adversaires. Et les
amis d'antan de Lagrosillière peuvent en
être fiers et crier avec lui: Vivent les nè-
gres, à Las St-Pierre.

Quoiqu'il en soit, nous voulons espérer
que M. Milliès-Lacroix s'en tiendra à sa
première décision et que le Gouvernement
ne nous sacrifiera pas encore cette fois à la
politique des Antilles et à l'appétit
vorace de nos voisins anglais que nous
entrevoyons dans la coulisse.

Les procédés du Réveil

Nous recevons la note suivante:

A propos de l'accident survenu à
Madame Legall, le Réveil fait, non
seulement, des insinuations dont il
aurait pu se dispenser, mais encore
remémore celui de la veuve Aubert.

Quand on est père de famille surtout,
n'est-il pas toujours préférable, ne se-
rait-ce qu'au point de vue des enfants,
de cacher certaines fautes plutôt que
de les publier dans les journaux.

Tout le monde se demande ce que
vient faire l'histoire de Madame Aubert
dans la circonstance. Il n'est pas plus
nécessaire de rappeler ce malheur qu'il
est utile de rappeler celui du pauvre
Herembourg—parent de M. Mazier—
mort aussi, bien tristement, victime de
l'alcool et entouré d'une... multitude
de poux.

Laissons donc les morts se reposer
en paix.

Un parent de la famille Aubert.

“Popol” maître-chanteur!

“Popol” l'écrivailleur, grand redresseur de [torts]

Et juge souverain des vivants et des morts

Se mit un jour en tête

De faire... la conquête

De l'Administrateur;

Mais le *maître-chanteur*

Eût beau, dans son audace,

Employer la menace,

De vive voix et par écrit,

L'Administrateur en rit.

Il fut même assez aimable

Pour dire à ce pauvre diable

De bien faire attention

A sa... *décoration*!...

Or comme suite à cette histoire

Dont on gardera la mémoire,

“Popol”, confus, honteux, aigri

De n'avoir pu jouer Antonetti,

En veut à tout fonctionnaire

Qui n' *gobe* pas le pauvre hère,

Témoins: *Chatellier* et *Feillet*

Témoin encore: Monsieur *Bousquet*.

Enfin, muni d' la *casserole*

Dont lui a fait don *Anatole*,

Ne vient-il pas, tout récemment,

De mettre flamberge au vent,

Contre Monsieur *Laurent Larquère*

— Encore un autre fonctionnaire —

Qui s'est montré trop rigoureux

Pour un certain... « Canard boiteux? »...

Ah! pour le coup l'affaire est grave;

On craint mêm' que le cas s'aggrave,

Larquère ayant attrapé... mal

En... s' mouchant avec le journal!...

Dernière heure

Au moment de mettre sous presse

Auteur de lui, chacun s'empresse...

Espérons que le Grand Docteur

Un' fois de plus s'ra son Sauveur!

Société anonyme

du Patent Slip

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON

au capital de 120.000 francs

Conformément à l'article 37 des statuts, Messieurs les actionnaires de la Société anonyme du Patent Slip des Iles Saint-Pierre et Miquelon sont convoqués en assemblée générale ordinaire le lundi 16 septembre prochain, à deux heures de l'après-midi dans une des salles du Café du Midi à l'effet:

1^o — D'entendre la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire de Surveillance sur la situation de la Société au 30 Juin 1907.

2^o — D'approuver s'il y a lieu les com-

ptes:

3^o — De fixer le dividende à repartir:
4^o — D'élire deux membres du Conseil d'administration, un commissaire de surveillance et un commissaire suppléant:

5^o — De délibérer et statuer sur tous les intérêts de la Société.

Conformément à l'article 39 des statuts, tout propriétaire d'une action peut faire partie de l'Assemblée générale.

L'Administrateur-délégué

L. LEFÈVRE

Notre fish-Bill

Nous sommes heureux d'annoncer que que nos efforts ont été couronnés de succès.

Nous avions demandé déjà l'an dernier, au Ministère de faire promulguer à Saint-Pierre et Miquelon le décret interdisant à tout navire *étranger* la pêche de la morue, de la bôette etc.. dans les eaux territoriales sous peine de l'application des pénalités les plus sévères.

C'est une affaire faite!!

Attention aux Anglais maintenant.

Imp. LAVIGIE. Le Gérant F. Dotsabide

ETAT DES EXPÉDITIONS DE MORUES VERTES FAITES, SUR FRANCE DEPUIS LE COMMENCEMENT DE LA CAMPAGNE.

Noms des Navires ¹	Expéditeurs	Morues	Kilogrammes	Totaux
Marie Alfred	Morue Fran ^{sc}	410939	146960	
Pique au Vent	id.	102534	172480	
Reine Victoire	id.	133864	176165	
La Bruyère	id.	125380	151085	
La Normande	id.	196644	196900	
Joséphine	id.	281368	282095	
Président Armand	id.	172546	220165	
St-Louis	id.	25860	34320	
La Seine	id.	79036	87670	
Korrigane	id.	171214	219175	
Marie Suzanne	id.	276260	196423	
Arthur	id.	175296	196955	
St-Pierre	id.	96816	228855	
Mauve	id.	204098	200056	
Louise	id.	66436	134420	
Anne Yvonne	id.	81040	148610	
Ondine	id.	92355	144100	
Turbulente	id.	64292	152900	
Mutine	id.	66978	154000	
Hélène	id.	120048	180070	
Ouoloff	id.	53504	124575	
Maiianne	id.	128752	183205	3.731.184 Kg.
Calineuse	G. Monier	82685	122980	
Victorine	id.	136154	163240	
Volontaire	id.	99450	126335	
Marie Angèle	id.	162726	139095	
La Bretagne	id.	100428	152020	703.670
Notre Dame des flots	R. Chuinard	120571	144265	
Curieuse	id.	188534	185405	
Mésange	id.	84891	93375	423.045
Augusta	L. Hubert	147706	„	169.290
Cantatrice	L. Coste & C ^{ie}	119190	143000	
Jeanne	id.	144926	131725	274.725
Marinette	J. Légasse	152600	161345	
Madeleine	id.	115865	127270	288.585
St-Louis	V ^e H. Mignot	14723	152735	
Marie	id.	144775	152460	305.195
St-Michel	V ^e Thomazeau	121042		130.430
St-Georges	J. B. Vidart	132728		160.405
Florentine	S ^e les Fécamp	232898		244.805
Marguerite	Yvon frères	202866		164.560
			TOTAL	6.595.294 Kg.